

*Lettre d'actuelles et anciennes membres du Parlement européen aux membres de
l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe :*

Contre une régression historique de l'égalité entre femmes et hommes, rejetez le rapport « PROTÉGER LES DROITS HUMAINS DES TRAVAILLEURS DU SEXE ET DES VICTIMES D'EXPLOITATION SEXUELLE »

Nous, les soussignées, sommes d'actuelles ou anciennes membres du Parlement européen de différentes familles politiques. Nous avons joué un rôle instrumental dans l'adoption de la Résolution « Régulation de la prostitution dans l'UE : son impact transfrontalier, sur l'égalité des genres et les droits des femmes » du 14 septembre 2023.

Cette résolution marque une étape marquée dans l'avènement d'une société plus égalitaire entre les femmes et les hommes. Elle réaffirme que la prostitution est une forme de violence qui cible les plus précaires, que le consentement ne s'achète pas et que la prostitution et la traite sont intimement liées. Elle appelle les Etats à dépenaliser les personnes prostituées, leur garantir des voies de sortie de la prostitution, interdire l'achat d'actes sexuels et toutes les formes de proxénétisme.

Ce modèle législatif sur la prostitution que prône le Parlement européen est le modèle dit « Nordique » : un modèle qui protège les personnes prostituées tout en ciblant les auteurs des violences qu'elles subissent. Ce modèle, recommandé par votre assemblée en 2014¹, a récemment été salué par la Rapporteuse Spéciale des Nations Unies et validé par la Cour Européenne des droits de l'Homme dans un jugement du 25 juillet 2024.

Aujourd'hui, nous regardons avec gravité et inquiétude le rapport « protéger les droits humains des travailleurs du sexe et des victimes d'exploitation sexuelle » adopté par le Comité sur l'Égalité et la Non-Discrimination de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe. Ce rapport, en faisant la promotion de la « décriminalisation totale » de la prostitution, promeut en réalité la dépenalisation totale du proxénétisme et ainsi la violation des droits fondamentaux des personnes prostituées. Certaines d'entre nous, parlementaires espagnoles et allemandes observent en première ligne les dangers de cette politique et ses résultats catastrophiques tels que l'explosion de la demande masculine pour l'achat d'actes sexuels, de la traite à des fins d'exploitation sexuelle pour

¹ [Resolution 1983 \(2014\)](#) "Prostitution, trafficking and modern slavery in Europe" issues that "criminalising the purchase of sexual services, based on the Swedish model, as the most effective tool for preventing and combating trafficking in human beings;".

y répondre et le renforcement de la mainmise totale des exploiters sur les personnes prostituées.

La prostitution n'est pas un « travail du sexe » comme énoncé dans le rapport mais bien une violence qui cible les femmes et les filles les plus marginalisées en Europe. Cette expression va également à l'encontre du langage agréé des Nations Unies et de l'Union européenne. Par ailleurs, alors que le rapport critique vivement le modèle nordique, nous rappelons que la **Cour Européenne des droits de l'Homme reconnaît ces critiques comme infondées dans son arrêt M.A contre France**. Elle reconnaît au contraire, la loi abolitionniste française comme un ensemble cohérent et global visant à protéger la dignité humaine (§158 & 141) et les personnes prostituées tout en luttant contre la traite des êtres humains (§141). Elle souligne également l'effet combiné de la dépénalisation des personnes prostituées à la pénalisation de l'achat d'actes sexuels permettant d' ***“inverser le rapport de force avec le client pour les personnes prostituées, en les positionnant en tant que victimes et en leur permettant de dénoncer celui-ci en cas de violences puisque c'est lui qui est dorénavant mis en cause”*** (§161).

Ce rapport promeut des positions dangereuses, idéologiques, déconnectées des réalités violentes rencontrées par les personnes en situation de prostitution. Il exclut les voix des survivantes de la prostitution. En 2014, votre assemblée réaffirmait l'importance du Modèle Nordique dans la lutte contre la traite à des fins d'exploitation sexuelle. Nous vous appelons à maintenir cette ligne historique, à harmoniser vos positions avec celles du Parlement européen **en votant contre ce rapport**.

Ensemble, réaffirmons que l'Europe est un territoire où les femmes et les filles ne sont pas des marchandises ; qu'elles ne peuvent être ni vendues, ni achetées.

Signataires :

- **Maria Noichl**, Membre du Parlement européen, S&D, Allemagne - Rapporteuse de la résolution du Parlement européen du 14 septembre 2023 sur la réglementation de la prostitution dans l'UE : ses implications transfrontalières et son impact sur l'égalité des genres et les droits des femmes
- **Iratxe García Pérez**, membre du Parlement européen, S&D, Espagne
- **Alice Bah Kuhnke**, Membre du Parlement européen, Verts, Suède
- **Heléne Fritzon**, Membre du Parlement européen, S&D, Suède
- **Lina Gálvez**, Membre du Parlement européen, S&D, Espagne
- **Evelyn Regner**, Membre du Parlement européen, S&D, Autriche
- **Eugenia Rodriguez Palop**, ancienne membre du Parlement européen, GUE/NGL, Espagne